

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MAI 2019**

Séance du 28 mai 2019 à 18 heures 26, sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 22 mai 2019.

PRESENTS : *Mmes TUSCHL – PERLINSKI – EPOQUE - GARELLI (à partir du point 4) - ANANICZ - FRANGIAMORE - RUSSELLO - CHEBLI - HARRATH - Mlle ADAMY (à partir du point 7).*

MM. KLEINHENTZ - LAUER - BERBAZE - N'DIAYE - PODBOROCZYNSKI - USAI – SATILMIS - SAVALLI.

PROCURATION : *M. ANELLO qui a donné procuration à Mme TUSCHL.*

ABSENTS EXCUSES : *Mmes LUZIK - YILDIRIM - M. GULDAL.*

ABSENTS : *Mme NASROUNE - MM. GIGLIA - MENIAIA - ELHADI - RAHAOUI - DEL MANCINO.*

ORDRE DU JOUR

- 01 - INSTALLATION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE**
- 02 - MOISSONS NOUVELLES : CONVENTION ET DEMANDE DE SUBVENTION 2019**
- 03 - DEMANDE DE SUBVENTION DU CONSEIL DE FABRIQUE**
- 04 - FINANCEMENT 2019 DU POSTE DE CHEFFE DE PROJET DU CONTRAT DE VILLE**
- 05 - FINANCEMENT DES ACTIONS 2019 DU CONTRAT DE VILLE**
- 06 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL SUITE A DELEGATION DU MAIRE**
- 07 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 12 AVRIL 2018 RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS TELEPHONIQUES DES ELUS**
- 08 - ACTUALISATION DES TARIFS DE LA REGIE CULTURELLE**
- 09 - FIXATION D'UN NOUVEAU TARIF POUR LES GARAGES EN CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE 2-3**
- 10 - CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS**
- 11 - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE – SOLIDARITE « GUEULES NOIRES »**
- 12 - POINT NUL ET NON AVENU**
- 13 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DIVERSITY DANCE**
- 14 - OCTROI DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES**
- 15 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE MUSIQUE MUNICIPALE – ACHAT D'INSTRUMENTS**
- 16 - PRISE D'UNE DELIBERATION COMPLEMENTAIRE A LA DELIBERATION DU 21 MARS 2019 RELATIVE A LA CESSION DU « NORMA »**
- 17 - DELEGATION ACCORDEE A M. LE MAIRE – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL**
- 18 - ATTRIBUTION D'UN NUMERO DE VOIRIE RUE DU CALVAIRE**
- 19 - VŒU PRESENTANT LES PRINCIPES ET LES VALEURS DEVANT GUIDER LES EVOLUTIONS DU SYSTEME DE SANTE**

Le secrétariat de séance est assuré par M. Mauro USAI, conseiller municipal, assisté de Mme Muriel DIEBOLT, employée de mairie.

L'assemblée passe à l'ordre du jour à 18h26 après avoir approuvé le compte-rendu de la réunion du 10 avril 2019.

01 - INSTALLATION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

La personne, suivante sur la liste majoritaire étant absente pour raisons de santé, ce point est ajourné.

02 - MOISSONS NOUVELLES : CONVENTION ET DEMANDE DE SUBVENTION 2019

M. le Maire informe que suite à l'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2018 relative à la validation et à la signature du traité de fusion-absorption de l'AIPS par l'association Moissons nouvelles, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser la signature de la convention financière relative à la participation aux frais de fonctionnement du secteur prévention spécialisée.

La subvention de fonctionnement sollicitée à ce titre pour 2019 s'élève à 22 487 €, somme identique à celle de 2018.

Après exposé et délibération, le conseil municipal à l'unanimité, mandate Monsieur le Maire pour la signature de la convention précitée, et approuve le mandatement du montant de la subvention de fonctionnement 2019 qui s'élève à 22 487 €.

03 - DEMANDE DE SUBVENTION DU CONSEIL DE FABRIQUE

Le conseil municipal, après exposé de M. le Maire et délibération, à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2019 de 900 € au Conseil de Fabrique.

Cette subvention étant destinée à couvrir les frais d'électricité afférents aux cloches et à l'horloge ainsi que les frais d'électricité du chauffage de la morgue.

Arrivée de Mme GARELLI.

04 - FINANCEMENT 2019 DU POSTE DE CHEFFE DE PROJET DU CONTRAT DE VILLE

Le conseil municipal après exposé de M. le Maire et délibération, à l'unanimité, autorise le versement à la Communauté de communes de la participation de la ville de Farébersviller au financement du poste de cheffe de projet du Contrat de Ville pour 2019 qui s'élève à 11 103 €.

05 - FINANCEMENT DES ACTIONS 2019 DU CONTRAT DE VILLE

Le conseil municipal après exposé de M. le Maire et délibération décide de valider la participation financière de la ville au projet déposé dans le cadre des financements du Contrat de Ville par l'ASBH et validé par le comité de pilotage le 17 mai 2019, à savoir une participation de 4 398 € pour le Festival Migrations.

06 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL SUITE A DELEGATION DU MAIRE

Suite à la délégation qui lui a été accordée, M. le Maire rend compte à l'assemblée de l'utilisation qu'il en a faite, à savoir :

<i>Date</i>	<i>Libellé</i>	<i>Bénéficiaire</i>	<i>Montant</i>
17/04/2019	Adhésion 2019	Association des propriétaires de Freyming-Merlebach et environs : * Droit d'entrée * Cotisation annuelle	10 € 40 €

Le conseil municipal prend acte.

Arrivée de Mlle ADAMY.

07 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 12 AVRIL 2018 RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS TELEPHONIQUES DES ELUS

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 12 avril 2018, le conseil municipal en référence à la circulaire 75-444 du 8.9.1975 :

- *a autorisé la prise en charge des forfaits téléphoniques de M. le Maire et de M. LAUER et a décidé le versement d'une indemnité forfaitaire mensuelle de 20 € en remboursement des frais téléphoniques supportés pour les besoins de la collectivité à Mmes LUZIK, TUSCHL, PERLINSKI, MM. ANELLO, GERARD et BERBAZE.*

Suite au décès de M. GERARD il y a lieu de modifier cette délibération et d'y ajouter le nom de M. SATILMIS, nouvel adjoint en charge des sports.

Après exposé le conseil municipal donne son accord.

1 abstention : M. SATILMIS.

08 - ACTUALISATION DES TARIFS DE LA REGIE CULTURELLE

Le conseil municipal après exposé de M. le Maire et délibération autoriser l'actualisation des tarifs de la régie culturelle, notamment pour les tarifs des sorties « J'y vais en bus » en prenant en compte le périmètre kilométrique, à savoir :

- *trajet de 20 kms et moins : 5 €,*
- *trajet de 21 à 50 kms : 15 €,*
- *trajet de plus de 51 kms : 20 €.*

Les tarifs des entrées spectacles restent inchangés. Pour mémoire ces derniers sont les suivants :

- *entrée spectacle plein tarif : 5 €,*
- *entrée spectacle enfants de moins de 12 ans : 2 €.*

09 - FIXATION D'UN NOUVEAU TARIF POUR LES GARAGES EN CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE 2-3

M. le Maire informe que suite à la reconstruction des garages situés groupe scolaire 2-3 à côté du gymnase, il y a lieu de réviser les tarifs de location de ces derniers.

La proposition est la suivante :

- *pour les locataires actuels de ces garages : augmentation de 10%, soit 2,26 €/mois = nouveau tarif : 24,82 €/mois ;*

- pour les nouveaux locataires de ces garages : 40, €/mois.

M. le Maire précise que les garages situés au groupe scolaire 1 et au groupe scolaire 3 ont également été réhabilités il y a quelques années et que ce sont les mêmes conditions et tarifs qui ont été appliqués.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

10 - CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS

Le conseil municipal ;

CONSIDERANT qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de faire appel à du personnel saisonnier pour renforcer les différents services de la ville ;

Décide de créer 25 postes d'emploi saisonnier qui s'adresseront à de jeunes étudiants âgés de 18 ans au moins.

Dans ce cadre, l'assemblée autorise M. le Maire :

- à recruter des agents saisonniers non titulaires durant les mois de juillet et d'août 2019 (durée du contrat : 3 semaines) ;
- à répartir ces postes dans les différents services de la ville, à savoir :
 - ateliers, EHPAD, halte-garderie, mairie, Espace Fare.
- à rémunérer le personnel saisonnier sur un indice relevant de la grille indiciaire correspondant aux grades d'adjoint technique territorial et d'adjoint administratif territorial. Les crédits nécessaires à leur rémunération seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

11 - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE – SOLIDARITE « GUEULES NOIRES »

Le conseil municipal après exposé et délibération, décide le versement d'une subvention de 300€ à l'association précitée qui vient régulièrement en renfort auprès des associations locales lors de leurs différentes manifestations.

12 - POINT NUL ET NON AVENU

13 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DIVERSITY DANCE

Le conseil municipal après exposé et délibération, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 700 € à l'association Diversity Dance pour mener à bien son spectacle de fin de saison qui aura lieu au mois de juin 2019.

14 - OCTROI DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES

Après exposé de M. le Maire et délibération, le conseil municipal décide de valider les propositions d'octroi de subvention formulées par la commission culturelle.

Ces propositions sont les suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION 2019
<i>Amicale des anciens combattants</i>	250 €
<i>Amicale des mineurs</i>	500 €
<i>Amicale des sangliers</i>	500 €
<i>Banlieus 'Arts</i>	500 €
<i>Amicale Belle Epoque</i>	500 €
<i>Cercle sarde</i>	500 €
<i>Ambiance Loisirs</i>	500 €
<i>Association algérienne en Moselle Est</i>	250 €
<i>Vibration danse</i>	500 €
<i>Chorale Clé de Far</i>	500 €
<i>CLCV</i>	500 €
<i>Confrérie de la prune et de la quetsche lorraines</i>	500 €
<i>Diversity Dance</i>	500 €
<i>Famille sicilienne</i>	500 €
<i>Amicale de la musique municipale</i>	500 €
<i>Unité Birlik</i>	500 €
<i>FAR</i>	500 €
<i>Pause café</i>	500 €
<i>Amicale des sapeurs-pompiers</i>	500 €
<i>UNIAT</i>	250 €

15 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE MUSIQUE MUNICIPALE – ACHAT D'INSTRUMENTS

Le conseil municipal, après exposé de M. le Maire et au vu des factures acquittées, décide de réserver une suite favorable à la demande de subvention exceptionnelle de la Musique Municipale pour l'achat d'instruments.

Le montant total de ces factures s'élève à 1 205,38 €.

16 - PRISE D'UNE DELIBERATION COMPLEMENTAIRE A LA DELIBERATION DU 21 MARS 2019 RELATIVE A LA CESSION DU « NORMA »

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 21.03.2019 – point n° 11 « acquisition ancien bâtiment Norma », le conseil municipal a validé l'acquisition des terrains appartenant à Monsieur Klaus KUHNERT.

Afin de mener à bien cette affaire, il est nécessaire de compléter la délibération précitée en y apportant des informations complémentaires quant à la désignation cadastrale des terrains, à savoir :

- *section 18 parcelles n° 308, 310, 312, 316 et 317 pour 41 ares (immeuble ancien magasin Norma, sol) ;*
- *section 18 parcelles n° 309, 311, 313, 314 et 315 pour 18,09 ares (parkings, sol)*

Dans ce cadre, le conseil municipal après exposé et délibération, valide ces informations complémentaires et mandate Monsieur le Maire pour signer l'acte notarié ainsi que tout document relatif à ce dossier au nom et pour le compte de la commune de FAREBERSVILLER.

17 - DELEGATION ACCORDEE A M. LE MAIRE – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée, M. le Maire informe le conseil municipal de l'utilisation qu'il en a faite, à savoir :

Nature	Société	Montant	Date du marché
MAINTENANCE DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC	SAG VIGILEC Impasse de l'école 57800 COCHEREN	Accord-cadre à bons de commande du 13 avril 2019 au 12 avril 2020, pour une durée d'une année < 30 000 € TTC ; (marché éventuellement reconductible trois fois une année).	du 15 avril 2019

L'assemblée prend acte.

18 – ATTRIBUTION D'UN NUMERO DE VOIRIE RUE DU CALVAIRE

*Le conseil municipal décide d'attribuer le numéro de voirie 20 à la future construction cadastrée **parcelle n° 121 section 08** rue du Calvaire.*

19 - VŒU PRESENTANT LES PRINCIPES ET VALEURS DEVANT GUIDER LES EVOLUTIONS DU SYSTEME DE SANTE

Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1000 hôpitaux publics et 3800 établissements sociaux et médico-sociaux publics.

Considérant que les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces dernières semaines illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers.

Considérant que de nombreux territoires ne disposent que d'une offre insuffisante de services de santé, aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé.

Considérant que de trop nombreux Français renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité tant économiques que géographiques.

Considérant que l'accès aux soins constitue une des préoccupations majeures de nos concitoyens et qu'il s'agit d'un sujet récurrent dans les échanges quotidiens avec nos administrés.

Considérant que les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences.

Considérant que la réforme du système de santé « Ma Santé 2022 » n'a fait l'objet d'aucune concertation mais d'une simple consultation réservée aux spécialistes et experts, et qu'elle a omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, les conseils de

surveillance des hôpitaux, les conseils d'administration des établissements sociaux et médico-sociaux, les citoyens et les acteurs de santé.

Considérant que les élus ne sont pas suffisamment associés à l'organisation territoriale des soins du fait de directives nationales homogènes, technocratiques et éloignées des réalités locales.

Considérant que les élus sont pourtant engagés dans l'évolution du système de santé et sont acteurs du changement.

Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le conseil municipal de Farébersviller souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.

Le conseil municipal de Farébersviller demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité (en particulier en zone périurbaine et rurale) adaptée aux territoires.

2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité.

3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en oeuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.

4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en oeuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.

5. La mise en oeuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.

6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.

7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.

8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Le conseil municipal de Farébersviller autorise M. le Maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier Ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures dix.